13303/19

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2019/2020

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 06 novembre 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 06 novembre 2019

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du conseil portant nomination d'un membre et d'un suppléant du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) pour le Luxembourg

E 14415

Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 5 novembre 2019
(OR. en)

13303/19

SOC 691
EMPL 524
EDUC 420

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet:	DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre et d'un suppléant du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) pour le Luxembourg

DÉCISION DU CONSEIL

du …

portant nomination d'un membre et d'un suppléant du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) pour le Luxembourg

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/128 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et abrogeant le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil[1], et notamment son article 4,

vu la liste de candidats présentée au Conseil par les gouvernements des États membres, les organisations de travailleurs et les organisations d'employeurs,

[1] JO L 30 du 31.1.2019, p. 90.

considérant ce qui suit:

(1) Par ses décisions du 9 avril 2019[1], du 8 juillet 2019[2] et du 16 septembre 2019[3], le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) pour la période allant du 1er avril 2019 au 31 mars 2023.

(2) Le gouvernement luxembourgeois a proposé des nominations pour deux postes à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

[1] Décision du Conseil du 9 avril 2019 portant nomination des membres et des suppléants du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) (JO C 136 du 12.4.2019, p. 6).

[2] Décision du Conseil du 8 juillet 2019 portant nomination d'un membre et d'un suppléant du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) pour la Lituanie (JO C 232 du 10.7.2019, p. 5).

[3] Décision du Conseil du 16 septembre 2019 portant nomination d'un membre suppléant du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) pour la Roumanie (JO C 316 du 20.9.2019, p. 3).

Article premier

Sont nommés membre et suppléant du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) pour la période se terminant le 31 mars 2023:

REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS

Pays	Membre	Suppléant
Luxembourg	M^{me} Véronique SCHABER	M. Serge LINCKELS

Article 2

Le Conseil procédera ultérieurement à la nomination des membres et des suppléants non encore désignés.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à …,

Par le Conseil
Le président